

teur d'un pouvoir juridique ou foncier accepte la collaboration, la participation de tous les autres.

Les comités communaux de feux de forêts sont déjà de bons exemples de cette collaboration, ils sont malheureusement limités au territoire d'une commune; une extension au massif telle qu'elle est vécue au sein des parcs paraît indispensable. Des comités intercommunaux pourraient alors jouer ce rôle de planification et de coordination en s'entourant des avis de différents experts ou scientifiques concernés.

En conclusion, les espaces protégés ajoutent aux systèmes tradi-

tionnels de prévention et lutte contre les incendies des actions qui visent à diminuer le nombre et l'extension des incendies par une prévention organisée sur trois axes :

- surveillance et éducation du public accrues notamment par la présence plus importante de femmes et d'hommes sur le terrain;
- planification et organisation du terrain après analyses écologiques préalables et sous l'égide de comités scientifiques dont les avis permettent de nombreux progrès. Cette organisation donne une place privilégiée à l'agriculture et l'élevage pour entretenir les coupures

anti-feu. Le débroussaillage à caractère sélectif permet une meilleure protection de la forêt et des paysages en diminuant à terme les coûts d'entretien;

- coordination des moyens. La rencontre dans les espaces protégés de tous les acteurs en matière de prévention paraît plus facile. Le parc, la réserve semble un lieu plus neutre où forestiers, pompiers, comités feux de forêts, agriculteurs, chasseurs n'hésitent pas à participer à l'action.

A. M.

Observations et recommandations aux communes du parc naturel régional du Lubéron* concernant les aménagements forestiers (1985)

Sur la façon de traiter les taillis de chênes (chênes blancs et chênes verts)

De manière traditionnelle, les taillis étaient coupés tous les 20 ou 30 ans, selon le mode d'exploitation en coupe rase, chaque parcelle venant à la coupe à tour de rôle. Cela correspondait à une époque où il fallait répondre à un grand besoin de bois de chauffage. En fait, depuis la fin des années quarante, les coupes ont été peu nombreuses par suite de la mévente du bois de chauffage, ce qui a permis la renaissance d'assez beaux peuplements.

Dans les aménagements d'aujourd'hui, faut-il reconduire ce système ? Dans ce cas les arbres, bien sûr, ne peuvent s'élever : tous les 20 ou 30 ans on repart à zéro. Le président du conseil scientifique du parc (M. Nègre) y voit d'autres inconvénients pour la protection des sols, la vitalité des arbres, les possibilités de reproduction à partir des glands. Il propose un système de sélection de tiges, avec des rotations régulières.

Av. des Druides, 84400 Apt.

Un autre expert (M. Delabrazé) chargé de recherches à l'Institut national de la recherche agronomique, émet des réserves sur la possibilité de croissance des taillis actuels. Il souligne le coût très élevé d'une pratique généralisée de sélection de tiges. Tous deux s'accordent cependant sur les incertitudes tenant à l'usage de la tronçonneuse qui ne permet pas une coupe au ras du sol. Les rejets pourront-ils faire leur propre racine ?

Compte tenu de ces données, le parc naturel régional préconise une voie moyenne, qui peut se formuler ainsi :

- poursuite de la coupe rase traditionnelle, en priorité dans les taillis de qualité moyenne dont les capacités d'évolution vers un état meilleur sont limitées (la coupe rase n'exclut pas de garder un certain nombre de tiges à l'hectare, comme cela se fait habituellement). Une attention particulière doit être portée cependant aux modalités de la coupe, pour que les rejets aient le maximum de chance de prendre racine.

— Dans le cas des taillis les plus beaux, abandon du système de la coupe rase pour les laisser s'élever. Dans la mesure des moyens finan-

ciers disponibles (État, région, Communauté européenne), des éclaircies seraient pratiquées pour hâter l'évolution. Ces dernières dans les bons taillis, peuvent d'ailleurs dégager des produits financiers non négligeables. La qualité des taillis étant une notion relative, le parc naturel régional peut faire connaître cas par cas son appréciation aux communes concernées et à l'Office national des forêts.

- Dans le cas de taillis plus chétifs, la coupe rase peut être préjudiciable au maintien des sols. De plus, la productivité de bois serait dérisoire. Dans ces conditions, il serait opportun de les conserver en l'état ou de pratiquer des introductions de cèdres selon les modalités évoquées ci-après.

Sur la place à donner au cèdre

Devant les espaces de taillis de chênes qui restent pour la plupart dévalorisés malgré une reprise de la demande du bois de feu, l'extension du cèdre présente un intérêt d'un point de vue économique, écologique et esthétique.

L'introduction du cèdre peut constituer en outre un excellent moyen de reconstituer le sol dans les secteurs où il est particulièrement pauvre. Certains taillis dégradés bien choisis pourraient être conduits vers un mélange chênes/cèdres par introduction de cèdres qui prend en compte les précautions paysagères nécessaires en particulier sur les flancs du Lubéron.

La position fondamentale du parc naturel régional du Lubéron pour les introductions de résineux est que celles-ci doivent être conçues avant tout comme un moyen d'amélioration des sols forestiers les plus pauvres.

Cette extension mérite donc d'être mûrement réfléchi et localisée dans les secteurs appropriés, mais non pas généralisée de façon systématique au détriment des essences feuillues originelles car il convient de préserver une part importante, plus de la moitié au moins, de peuplements de chênes non mélangés et ce pour quatre raisons principales :

— Raisons d'ordre biologique : chaque type de forêt constitue un habitat différent qui héberge des espèces végétales et animales différentes. La diversité en fait donc la richesse. De plus, un patrimoine naturel est d'autant plus stable qu'il possède de plus grandes possibilités d'adaptation, ce qui n'est possible qu'avec une grande variété interne. La généralisation du cèdre provoquerait une banalisation biologique du Lubéron et donc un appauvrissement.

— Raisons d'ordre sanitaire : le cèdre reste une essence somme toute nouvelle pour notre région et peut faire l'objet d'attaques parasitaires imprévisibles aujourd'hui. Sur une vingtaine de prédateurs connus dans

son pays d'origine, quatre seulement sont présents actuellement en Europe. C'est dire l'incertitude qui règne sur cette essence.

— Raisons d'ordre économique : compte tenu de la rapidité de l'évolution des marchés et de la recherche technologique, il est bien difficile de faire des pronostics à long terme sur la rentabilité de telle espèce relativement à telle autre.

— Du point de vue paysager : situé sur des espaces bien définis, le cèdre donne des paysages de valeur, une extension à grande échelle pourrait avoir l'effet contraire en engendrant une monotonie de paysages végétaux aujourd'hui naturellement beaux parce que variés.

Respect de certaines essences

Dans le même esprit de diversification annoncé plus haut, il est indispensable de respecter les essences accompagnant les chênes et les pins : érables, sorbiers, alisiers, ormes, filarias, merisiers, pommiers sauvages. Ces essences, pour la plupart fruitière, présentent un intérêt majeur pour la faune sauvage. Elles seraient beaucoup plus abondantes aujourd'hui si elles n'avaient pas été coupées, le plus souvent dans le passé, à chaque rotation des coupes rases.

Espaces pastoraux des crêtes du Lubéron

Le maintien sur les crêtes du Lubéron d'une zone ouverte à végétation de type herbacée et arbustive répond à plusieurs préoccupations :

— maintien et amélioration des conditions d'exercice d'une activité

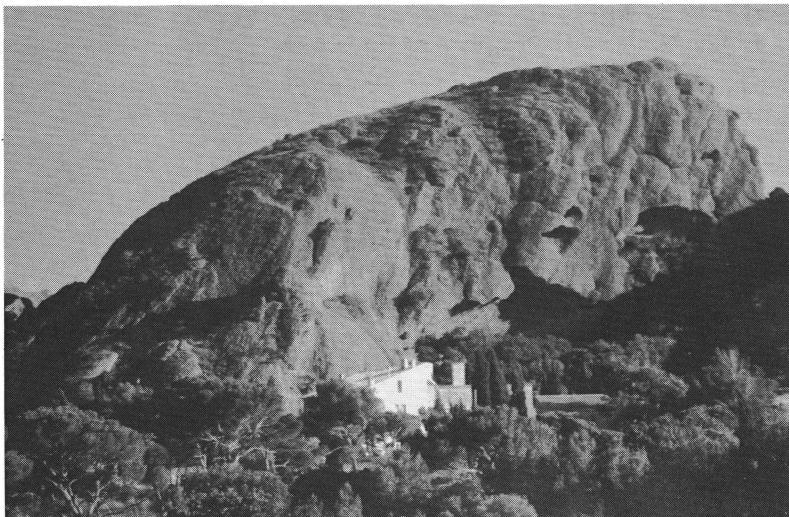
économique en offrant des territoires de pâturage de demi-saison aux éleveurs ovins,

— conservation d'une large bande ouverte d'intérêt stratégique pour contrôler la progression des grands incendies de forêts. Une circulaire ministérielle insiste d'ailleurs sur l'importance de garder de grandes coupures agricoles ou pastorales dans les monts forestiers.

— Les pelouses créées par l'action de l'homme et de ses troupeaux au cours des siècles constituent une sorte de réservoir génétique pour certaines plantes et certains animaux qui ne peuvent vivre que dans ce milieu. C'est également un territoire privilégié de chasse des grands rapaces du Lubéron et pour certains types de gibier (perdreux, lièvre) qui ne peuvent pas vivre en terrain boisé. Ces pelouses, qui ont besoin des pâturages pour se maintenir, contribuent à la diversité biologique du Lubéron.

Conclusion

Ces recommandations sont conformes aux orientations données par la Charte constitutive du Parc. Le maintien et l'amélioration de la valeur biologique des espèces naturelles dans le parc naturel régional passe par le maintien et l'amélioration de leur diversité : au niveau des espaces (ouverts et fermés), des essences forestières et des modes de gestion. Elles répondent aussi au souci de tenir compte des besoins des diverses catégories d'usagers : promeneurs, chasseurs, ramasseurs de champignons, bergers, tout en laissant aux communes des possibilités raisonnables d'extraction du bois.



La Ciotat : mitage de la forêt par l'urbanisation. Photo F. B.